

# Modification n° 03.44 : Commune de OTTIGNIES-LLN - Hameau du Puits

## PROPRIETES

Date de réception SPGE : 12/09/2022

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : DYLE-GETTE – 9/24 et 16/24

Commune : OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

OAA : in BW

Numéro de modification (Code SPGE) : 03.44

Intitulé : Modification n° 03.44 : Commune de OTTIGNIES-LLN - Hameau du Puits

## DESCRIPTION

<b>Explications</b>	La demande de modification porte sur le Hameau du Puits sis sur le territoire communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, actuellement repris en régime d'assainissement collectif. Il est proposé le passage en régime d'assainissement autonome de l'entièreté du Hameau (quartier nord et sud). En effet, plusieurs études techniques et topographiques menées depuis plusieurs années ont conclu à l'impossibilité technique de raccordement gravitaire du quartier nord. Pour le quartier sud, bien qu'une faisabilité technique de raccordement non gravitaire existe, cette solution engendre des coûts disproportionnés (pose de réseau d'égouts, de réseau de canalisation de refoulement et d'une station de pompage).		
<b>Superficie concernée</b>	23,8 ha		
	<b>Avant</b>	<b>Après</b>	
<b>Assainissement collectif</b>	165 EH	0 EH	
<b>Assainissement autonome</b>	0 EH	165 EH	
<b>Assainissement transitoire</b>	0 EH	0 EH	
	<b>Charge totale à terme</b>	<b>165 EH</b>	

## SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

*La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif*

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
/		/		/		/	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
<b>Existants</b>	/	<b>Existants</b>	/	<b>Existants</b>	/	<b>Existants</b>	/
<b>A réaliser</b>	/	<b>A réaliser</b>	/	<b>A réaliser</b>	/	<b>A réaliser</b>	/

## SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	DG02R – Etat physico-chimique 2020 : Médiocre
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	/

## ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

# EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

